

CONFINEMENT ET COVID19, L'ONG GAMEIA APPORTE SA CONTRIBUTION

P.12



Nos candidats avec les révisions en ces périodes de congés
(Des expériences "des difficultés à l'excellence" partagées !)



Le Journal de

NOTRE ÉPOQUE

Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 119 du Jeudi 23 Avril 2020



Message SBEE COVID-19

CAMPAGNE MÉDIATIQUE POUR LES ÉLECTIONS COMMUNALES ET MUNICIPALES

P.3

Réquisition de plages horaires sur TV et Radios

(La Haac publie une décision réglementant la campagne)



Riposte contre le Covid-19

Lolo Andoche et ses amis donnent 1000 masques à la prison civile de Cotonou

P.2

Mandat d'arrêt contre Soro

La Cour africaine ordonne la suspension

P.4

Pourquoi ceux qui fument doivent arrêter par ces temps **Affaire Vidéo régionaliste**

P.3

Gansè s'excuse, son parti se désolidarise et la justice s'en mêle !

Sixième et dernière Revue du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit

P.11

Le FMI conclut un accord avec le Bénin

Saturnin Allagbé

"J'ai gagné en vécu"

P.9

OFFRE SPÉCIALE RAMADAN



3 POTS DE PÂTE À TARTINER ACHETÉS, UNE TABLETTE DE CHOCOLAT OFFERTE

PRIX : 8.100 F

+229 67 11 99 98

TENDANCES ACTUELLES

La mode aujourd'hui

Quand vulgarité et indécence s'y mélangent

La mode a investi tous les milieux et toutes les classes sociales. Chacun y va selon ses moyens et son milieu. Que ce soit en matière de coiffure, de vêtements et de chaussures. Le domaine qui attire notre attention aujourd'hui est l'habillement. Les tendances aussi bien chez les hommes que chez les femmes est le "slim", les tenues serrées. La mode aujourd'hui n'a plus de limite, elle a investi tous les milieux, que ce soit dans les collèges, les universités, les milieux professionnels et autres. Il n'est pas rare de rencontrer des élèves filles dans des tenues d'école assez déconcertantes : des tenues fantaisistes, moulantes voire sexy. L'école dont la vocation première est de donner une instruction de qualité aux apprenants pourrait facilement être confondue à un podium de Fashion car on y voit toutes les tenues tendance. La mode doit-elle investir les lieux de savoir ? Difficile de répondre à cette question. On retrouve parfois certaines personnes avec des tenues inadéquates pour le travail dans les bureaux. Il existe des types de tenue pour chaque occasion. Entre les tenues traditionnelles, les tenues de ville, les tenues relaxe, chacun doit savoir la tenue qu'il faut et quand il le faut. Ce qu'il est important de savoir c'est que l'habillement fait partie de la communication non verbale, l'habillement est un outil de communication. Même lors des entretiens d'embauche, un accent particulier est mis sur la façon dont le candidat au poste est habillé. L'apparence, la tenue vestimentaire et la posture véhiculent un message. Selon l'habillement vous envoyez des signaux positifs ou négatifs à votre entourage. Il y a des tenues qui inspirent le respect, d'autres qui dévalorisent et d'autres encore qui font voir la personne comme une personne de mœurs légères. La première des choses que quelqu'un qui vous voit pour la première fois regarde c'est votre habillement, votre physique, il se fait déjà une impression de vous. Cette première impression peut jouer à la défaveur de l'individu selon la tenue portée. Dans le milieu professionnel, l'habillement doit aller de pair avec la fonction ou le poste occupé. Les jeunes filles et femmes doivent faire attention à leurs tenues. Leurs styles peuvent leur faire prêter des intentions. Leur entourage peut voir des signaux à travers leur façon de s'habiller alors que les intéressées même n'ont aucune idée de l'effet que produit leurs tenues sur les collègues hommes. Ceci est parfois un facteur favorisant le harcèlement sexuel en milieu professionnel. Les tenues moulantes sont à la mode mais il faut voir le degré qui peut être toléré. Sur le lieu de travail, il n'est pas interdit de porter des tenues à la mode, mais il faut veiller à ce que les tenues soient le moins extravagant possible, pas trop sexy pour éviter de mettre à mal les collègues. La décence doit être de mise sur le lieu de travail. Pour les grandes cérémonies comme les mariages, les baptêmes et autres chacun fait son choix, certains optent pour les tenues traditionnelles et d'autres pour des tenues de ville. Tout dépend du goût de chacun. Les tenues du week-end sont des tenues souvent très relaxes. Les sorties à la plage, au restaurant, en boîte de nuit sont à l'affiche. La tenue relaxe ne signifie pas que n'importe quoi peut-être porté. Il n'est pas rare de rencontrer des gens dans des tenues vraiment déplacées à la limite vulgaire parce que c'est à la mode. Les Jeans Destroyers par exemple qui sont très à la mode, on en voit où les déchirures sont faites avec esthétique et de façon légère et c'est beau mais on en voit d'autres avec de grandes déchirures, où les parties du corps sont très visibles quand c'est porté ce qui paraît vraiment vilain et vulgaire. On voit des jeunes filles et femmes dans tenues très moulantes et très courtes se pavaner dans les rues sans souci. L'Afrique doit-elle perdre les valeurs au nom de la mode ? Cette question mérite d'être posée. Dans le jargon des jeunes, être à la mode signifie être branché et personne ne veut être classé parmi les non branchés. Tout est permis pour rester branché, les tenues fantaisistes, avec des couleurs criardes et des designs pas possibles. Ils vont jusqu'à prêter des tenues d'autres pour faire des photos pour se montrer branché sur facebook et les autres réseaux sociaux. Ils sont "Swag" comme ils aiment à le dire. Un véritable travail doit être fait au niveau de la société quant aux déviances qu'on observe de part et d'autres par rapport à la mode. Une photo indécente mise sur facebook peut-être la cause d'un refus d'emploi demain si les recruteurs lors des enquêtes font un tour sur la page facebook de l'individu. Ils pensent souvent que la jeunesse est une étape de la vie où l'on peut tout se permettre mais il y a des choses qui poursuivent et qui réapparaissent au moment où l'individu s'y attend le moins. Le passé rattrape toujours dit-on. Les parents doivent pouvoir jouer leurs rôles en recadrant le style vestimentaire de leurs enfants. On peut être à la mode sans être ni vulgaire ni indécent.

Moukaram A.M. BADAROU



Le Journal de

NOTRE EPOQUE

Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récupéré N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007

Édité par GEEK BENIN

Directeur de publication délégué

Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux

Elias BEHANZIN
Léon KOBOUDE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction

Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef

Jesdias LIKPETE

Rédaction

Ambroise AMETOWONA

Desk Sport

Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant

Kanon NONDICHAO
(Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)

Service Commercial

Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

BENIN - HAAC

Publication de la Décision réglementant la campagne médiatique des communales de 2020 et remise des cartes de presse

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin, M. Rémi Prosper MORETTI, a présidé ce mercredi 22 avril 2020 au siège de l'institution, la séance de publication de la Décision n°20-022/HAAC du 22 Avril 2020 portant réglementation de la campagne médiatique pour les élections communales de 2020, suivie de la remise officielle des cartes de presse aux journalistes. C'était en présence de tous les Conseillers à la HAAC, des représentants des associations de professionnels des médias, des directeurs et représentants d'organes de presse du service public et des professionnels des médias.

La Décision n°20-022/HAAC du 22 Avril 2020, subdivisée en deux parties et composée de 26 articles a pour objet de réglementer l'accès aux médias publics et privés pendant la campagne exclusivement médiatique pour les élections communales de 2020 qui court du 1er mai à zéro (00) heure au 15 mai 2020 à minuit.

Le Conseiller Fernand GBAGUIDI, 1er Rapporteur de la HAAC, a, au cours de la lecture de ladite Décision fait savoir que seuls les organes de presse retenus par la HAAC sont habilités à couvrir la campagne médiatique des élections communales de 2020 et

se doivent d'assurer l'accès égalitaire aux partis politiques qui prennent part aux dites élections.

La Décision précise également qu'aucun résultat relatif au scrutin ne doit être communiqué au public le jour du vote. Toutefois, au lendemain du scrutin et jusqu'à la proclamation des résultats définitifs par la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), les organes de presse qui publient les chiffres relatifs au scrutin, doivent en indiquer avec précision la source. Ils doivent à chaque fois mentionner leur caractère partiel et provisoire.

L'article 17 de la Décision n°20-022/HAAC du 22 Avril 2020 évoque le format, les modalités de diffusion et de rediffusion des messages des candidats, informe qu'un débat d'envergure nationale d'une heure (1) trente (30) minutes sera organisé sur la télévision nationale et relayé par les autres médias le 15 mai, et souligne que durant la période de la campagne électorale, en dehors des tranches horaires autorisées par la HAAC, les comptes rendus, les publi-reportages et les autres genres journalistiques sur les activités des partis politiques sont proscrits.

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, M. Rémi Prosper MORETTI, a relevé que la situation sanitaire liée à la pandémie

du COVID-19 et les mesures obligatoires y afférentes, obligent à une campagne médiatique inédite qui amène à changer nos habitudes au cours de cette campagne électorale. Il espère que cette expérience unique pourra édifier le monde des médias et des politiques afin qu'elle fasse du Bénin, un pionnier en matière de campagne électorale exclusivement médiatique.

A la suite de la publication de la décision portant réglementation de la campagne médiatique des communales de 2020, les Conseillers à la HAAC ont procédé à la remise officielle et symbolique des cartes de presse à cinq journalistes. Le Conseiller Rafiou Bastien SALAMI, président de la Commission Carte de presse, Ethique et Déontologie, a saisi l'occasion pour signifier aux professionnels des médias que des dispositions sont prises pour que chaque journaliste reçoive sa carte de presse dans son département.

Il faut souligner que la Décision n°20-008/HAAC du 05 février 2020 portant réglementation des activités des médias pendant la période de précampagne pour les élections communales de l'année 2020, expire le 30 avril 2020 à minuit.

© AP Pdt HAAC

Mandat d'arrêt du pouvoir Ouattara contre Soro

La Cour africaine ordonne la suspension



C'est une information exclusive d'Afriksoir, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) vient d'ordonner la suspension du mandat d'arrêt délivré par la justice ivoirienne contre Guillaume Soro. Elle exige la libération des députés arbitrairement détenus.

C'est une victoire judiciaire et politique importante pour Guillaume Soro face au Président Alassane Ouattara. A l'issue de longues délibérations, la sentence est tombée ce mercredi 22 avril 2020. Soit trois mois après les faits. Le mandat d'arrêt délivré par la justice ivoirienne est illégal et ne respecte pas les formes juridiques nécessaires, en a conclu la Cour africaine. De même, la Cour des onze juges (le président ivoirien Sylvain Oré n'ayant pas siégé, selon les textes de l'organisation, étant donné que l'affaire provient de

son pays, le tribunal a été présidé par le vice-président Ben Kioko) a donc jugé toutes ces procédures non conformes au droit. Les avocats de Guillaume Soro avaient porté les affaires devant cette Cour basée à Arusha.

La Cour africaine et le mandat d'arrêt du pouvoir Ouattara contre Soro

Début avril, les conseils de l'ex-président de l'Assemblée nationale ivoirienne avaient annoncé avoir saisi au moins cinq juridictions internationales. » Maîtres Affoussy Bamba, William Bourdon, Emmanuel Daoud, Charles Consigny et Robin Binsard, Conseils de Monsieur Guillaume Kigbafori Soro, Président du mouvement Générations et Peuples Solidaires (GPS) et 18 autres personnes, députés, conseillers municipaux, maire, médecin, philosophe, militants et frères, tous proches de ce dernier et de son mouvement, et qui se trouvent actuellement détenus arbitrairement en Côte d'Ivoire à la suite d'une opération de police orchestrée par le Parquet d'Abidjan depuis le 23 décembre 2019, confirment avoir d'ores et déjà initié des procédures internationales et françaises ».

Ils ont déclaré avoir initié ces actions « afin de mettre fin à ces persécutions politiques » dont ils accusent le

pouvoir RHDP de Ouattara. Il s'agissait entre autres juridictions, du Groupe de travail sur la détention arbitraire de Genève, du rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression et du rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats ; du Comité des droits de l'homme de l'Union interparlementaire (UIP) et de la CADHP.

Par ailleurs, une plainte auprès du procureur de la République de Paris avait été déposée contre le procureur d'Abidjan, Richard Adou et des mercenaires français présumés. Chef d'accusation : « captation illicite de la vie privée, transmission et diffusion d'un montage illicite et tentative d'escroquerie au jugement ».

Nous y reviendrons pour plus de détails.

Emmanuel Gautier, Afrik Soir



Riposte contre le Covid19

Lolo Andoche et ses amis donnent 1000 masques à la prison civile de Cotonou.



D'une valeur d'un million de nos francs, le don fait hier à la prison civile de Cotonou vient renforcer un temps soit peu le dispositif mis en place par le gouvernement pour contrer cette maladie dans nos prisons. En effet,

mue par la volonté d'accompagner tout ce qui est fait, le créateur et styliste Lolo Andoche et un groupe d'amis ont eu l'idée de lever un fonds afin d'aller aux secours des plus de 1300 béninois logés dans cette enceinte. «Avec quelques amis nous sommes allés donner 1000 masques à la prison civile de Cotonou ce jour. Ceci rentre dans la dynamique de la solidarité nationale en cette occasion de pandémie» note le responsable de la maison de couture. Une action que le

directeur général de l'agence pénitentiaire et le régisseur de la prison civile de Cotonou ont salué.

Au Bénin 54 cas sont contrôlés positifs, 26 sous traitement, 27 cas guéris et 1 décès.



Affaire Vidéo régionaliste
Gansè s'excuse, son parti se désolidarise et la justice s'en mêle !

Il est relayé abondamment sur les réseaux sociaux, une vidéo dans laquelle Armand Gansè, candidat du Bloc Républicain aux élections communales du 17 mai prochain dans la commune de Bohicon, tient des propos régionalistes d'une extrême gravité, au cours d'un rassemblement politique depuis quelques jours. Une situation inédite pour ce candidat qui a du présenter ses sincères excuses à toutes les communautés qui se sont senties touchées voir frustrées dans cette affaire. Mais on apprend que le procureur de la république près le tribunal de Cotonou a ouvert une enquête pour élucider cette affaire au vue des dispositions du code du numérique.

La journée de ce mardi 21 Avril 2020 a été marquée par la diffusion d'un élément visuel découpé et abondamment relayé sur les réseaux sociaux à des fins inavouées. Indignations, dénégations, frustrations ont suivi. Je viens par la présente remercier et rassurer les uns et les autres de par leurs inquiétudes, appels et messages suite à la diffusion de cet élément dont les propos sont sortis de leur contexte. Il n'est point un secret pour personne que lorsqu'on s'engage en politique c'est pour affronter la succession des vents (bons comme mauvais). Il est aussi un secret de polichinelle que la politique est une jungle et de violents coups y sont donnés.

sensible, avant tout, date d'une période antérieure et tout le monde connaissait notre position. Nous ne venons pas justifier les propos, encore moins défendre, mais nous venons présenter nos sincères excuses à toute la communauté sinon les communautés qui se sont senties touchées voir frustrées dans cette affaire. Mes excuses particulières à mes frères Peulhs de la ville Carrefour qui savent bien que Armand GANSE est un vrai "Gorko". Il n'y a pas d'homme parfait, et c'est de nos imperfections des temps passés, que surfent les adversaires du moment.

QUE LE BÉNIN SOIT ET RESTE NOTRE PRIORITÉ...
Armand GANSE

Bénoises et Bénois ! Chers Compatriotes !

COMMUNIQUE DE PRESSE DU BLOC REPUBLICAIN

Depuis ce mardi 21 avril 2020, il est relayé abondamment sur les réseaux sociaux, une vidéo dans laquelle Monsieur Armand GANSE, candidat du Bloc Républicain aux élections communales du 17 mai prochain dans la commune de Bohicon, tient des propos régionalistes d'une extrême gravité, au cours d'un rassemblement politique. Le Bloc Républicain regrette ces propos attentatoires à l'unité et la cohésion nationales. Le Bloc Républicain condamne avec fermeté de telles déclarations qui n'honorent guère notre démocratie. Le Bloc Républicain prône les valeurs d'unité,

de tolérance, d'acceptation entre les différentes ethnies de notre pays, et ne saurait tolérer aucun propos empreint de sectarisme, d'ethnocentrisme, de régionalisme, quel qu'en soit l'auteur. Par conséquent, le Parti se désolidarise entièrement de ces propos de Monsieur Armand GANSE. Car, aucune élection, quel que soit son enjeu, ne saurait justifier des propos régionalistes ou ethnocentriques. Le Bénin est un et indivisible et chaque citoyen, chaque politique, doit travailler au quotidien à ce qu'il en soit ainsi pour toujours. C'est pourquoi le Bloc Républicain invite les

communautés stigmatisées par ces propos à trouver ici, l'expression de la solidarité républicaine, et de son engagement à combattre ce genre d'excès quels que soient le cadre et l'auteur. Enfin, le Bloc Républicain invite tous ses militants, et autres responsables à divers niveaux, à la retenue et rappelle que la compétition électorale doit se tenir dans un esprit pacifique empreint de courtoisie, de bon sens pour préserver l'unité nationale.

Abdoulaye BIO TCHANE
Secrétaire Général National

Audience plénière à la Cour Constitutionnelle

Un recours en inconstitutionnalité de ventes immobilières opérées par Chantal de Souza au rôle

Selon le service de presse de la Cour Constitutionnelle, une audience plénière se déroulera ce jeudi 23 avril 2020. Les sept SAGES vont se pencher sur six dossiers de recours déposés par des citoyens. L'audience qui va démarrer à 10h sera présidée par le Professeur Joseph DJOGBENOU. Six dossiers retenus à savoir: 1-Le Directeur Général de l'Agence nationale du domaine et du foncier, Mr Victorien KOUGBLE-

NOU forme un recours en inconstitutionnalité de ventes immobilières opérées par Madame Chantal de Souza épouse Idohou. 2-Michel AHOHOU forme un recours en annulation de décisions rendues par la Cour de justice de la CEDEAO contre le Bénin, 3-Mr Prosper ALLAGBE forme une recours en inconstitutionnalité de l'examen du certificat d'aptitude à la profession d'avocat de mars-avril 2019. 4-Les sieurs Adam MOUSSA,

Abou ZATO et Ignace MALONWE forment des recours en inconstitutionnalité d'une détention provisoire et de demande de mise en liberté d'office. 5-Mr Marc GLETON QUENUM forme un recours en inconstitutionnalité de menaces proférées. 6-Mme Lydie KOUCHICO forme un recours pour violation de la constitution.

CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 22 AVRIL 2020

Réquisition de plages horaires sur les radios et télévisions dans le cadre de l'organisation de la campagne

Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant création de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Bénin (CMA-Bénin)
-Réquisition de plages horaires sur les radios et télévisions dans le cadre de l'organisation de la campagne, en vue des élections municipales et communales du 17 mai 2020, par voie médiatique
-Modalités d'identification des utilisateurs de services de communications électroniques en République du Bénin ;
-Approbation de la troisième Stratégie nationale de développement de la statistique ;
-Modalités de mobilité des acteurs impliqués dans l'organisation et le déroulement des élections municipales e communales du 17 mai 2020.

Nominations :
Au ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
Au ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi
Les nominations suivantes ont été prononcées :
Au ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche :
Sur proposition du Ministre,
Directeur du Conseil agricole, des Innovations et de la Formation entrepreneuriale,
Monsieur Macaire Jules FABOSSOU
Directeur de la Législation rurale, de l'Appui aux Organisations professionnelles et à l'Entrepreneuriat agricole
Monsieur Abdel Rachid NOUHOUM
Au ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi :
Sur proposition du Ministre,

Inspecteur général du ministère
Monsieur Mamadou Adam DJAOUGA



Editorial

L'école de la pipe, de la drogue et des partouzes

Les Béninois ont été très choqués cette semaine avec les vidéos des élèves de certains collèges de Cotonou. Des vidéos obscènes réalisées dans les enceintes des collèges avec les apprenants en uniforme. Jeux sensuels et sexuels, drogue, cigarette : tout y apparaît. La démission des parents : l'une des premières causes de la dépravation des adolescents et jeunes. Les parents ne jouent plus leurs rôles d'éducateurs comme il faut parce que très occupés parfois pour chercher de quoi nourrir ces derniers. Les réseaux sociaux dévoilent aujourd'hui le vrai visage du monde. Le tableau est tellement sombre que l'on se demande parfois si la fin du monde n'est pas proche. Les viols, les agressions, la dépravation, la prostitution, la drogue, les sextape semblent être aujourd'hui le quotidien de la grande partie des jeunes et adolescents. Il y a quelques années beaucoup savaient qu'il existait chez certains adolescents et jeunes des comportements immoraux mais n'avaient pas l'occasion de le vivre. Aujourd'hui on le vit en direct via les réseaux sociaux, la plaie est plus profonde qu'elle ne paraît. La démission des parents, l'accès aux réseaux sociaux, les telenovelas, le laxisme des parents, les mauvaises fréquentations la pauvreté... Les ministres en charge de l'éducation ont pris leurs responsabilités, les collèges concernés ont tenu des conseils de discipline et ont infligé des sanctions mais tout cela n'effacera pas la honte des parents de ces élèves qui apparaissent dans les vidéos. C'est le début de la descente aux enfers de ces élèves. Après les punitions il faudrait penser à les faire suivre par les spécialistes pour leur éviter de sombrer.

HPH

LE GEAI BLEU



La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène

Une occasion de chute!

« Nøø gà n tora dúura yiire », proverbe bariba qui signifie en français, « Si la bouche pêche, c'est le genou qui se plie ». La bouche de Armand qui aurait pu s'appeler « Bani Gansè » a pêché contre ses frères d'appartenance au même territoire. Ceux-ci appelés « Foulani » ont eu un député dans le système de scrutin de liste. Le jeune Armand s'en offusque et en fait un argument de campagne pour galvaniser sa petite troupe clairsemée. Ces propos condamnables ne sont pas inédits dans l'histoire des communales au Bénin.

Cette fable vaut bien un mea culpa pour le jeune Armand qui n'est ni républicain ni patriote

Bien avant lui, l'universitaire Yaya Abouba-kar a tenu des propos similaires avec quelque nuance à l'encontre d'un autre groupe ethnique vivant à Parakou quelques mois plus tôt. L'auteur d'une erreur n'est pas toujours celui qui demande pardon. C'est son groupe qui doit le faire à sa place et en sa présence. Le Bloc dit Républicain auquel il appartient se doit de condamner les propos inappropriés. Au demeurant, la haine ne conduit qu'à des écarts désastreux. Le jeune Armand se doit de méditer La Fontaine en cette guerre entre le pot de terre et le pot de fer : « Au moindre hoquet qu'ils trouvent, le pot de terre en souffre ». Cette fable vaut bien un mea culpa pour le jeune Armand qui n'est ni républicain ni patriote.

Santé

Pourquoi ceux qui fument doivent arrêter par ces temps de corona virus ?

Quelle hygiène de vie devrait-on avoir par ces temps de corona virus ? Les explications du Professeur Gildas AGODOPKESSI : spécialiste des maladies respiratoires, tabacologue, Professeur à l'Université d'Abomey Calavi. L'infection à corona n'épargne personne, tout le monde peut être atteint et cette infection a des effets sur des sujets qui ont ce qu'on appelle les tares médicales. Au nom de ces tares médicales on peut trouver effectivement le tabagisme quelque soit sa forme. L'exposition aux fumées de tabac entraîne l'exposition à un certains

nombre de substances dans l'organisme dont certains ont un effet irritant et d'autres un effet cancérigène. Tous ces effets vont contribuer à éprouver le système immunitaire alors que l'infection à corona virus sur des sujets qui ont une immunité déjà éprouvée entraîne beaucoup plus de conséquences. Il est donc prévisible que les sujets qui fument, lorsqu'ils vont faire l'infection à corona virus, cette infection va être sévère et le risque va être forcément plus grand. En dehors de cela, concernant le traitement, il faut préciser que la fumée entraîne

des effets d'inflammation, cette inflammation n'arrange pas les traitements qui sont proposés et qui vont faire appel à des anti-inflammatoires. Donc il y a l'inflammation due à l'exposition à la fumée de tabac qui va s'ajouter à l'inflammation de l'infection, ce qui va rendre la résolution beaucoup plus complexe. Quand on parle de tabagisme, ça prend en compte toutes les formes de tabagisme à savoir fumer le tabac, chiquer, tabagisme passif (aspirer la fumée en étant à côté d'un fumeur) jusqu'à la chicha. La chicha expose l'organisme à des effets semblables à ceux de la

cigarette mais parfois des effets plus grave parce que la fumée de la chicha est ionisée dans la vapeur d'eau et le contact avec l'organisme est d'avantage délétère. Il faut noter que le dispositif de la chicha est souvent passé d'une bouche à une autre avec les risques d'infections et particulièrement par ce temps de corona virus cela s'avère dangereux. La chicha peut être une source de transmission de la maladie du corona donc il faut conseiller aux personnes de notre entourage qui s'exposent à la fumée de s'abstenir. Ceux qui fument doivent s'abstenir de fumer pour maintenir leurs santés

et éviter de créer une baisse de l'immunité, toute chose que l'infection à corona viendra aggraver. S'il arrivait que l'infection à corona les atteignait, que l'organisme puisse avoir les moyens de se défendre. Il faut opter pour d'autres activités plus saines comme le sport et avoir une bonne hygiène de vie. 1 Le sport régulier est un stimulant de l'immunité. 2 Il faut manger des repas équilibrés en fruits et légumes, ce qui permet de restaurer l'immunité. 3 Il faut avoir des distractions saines. 4 il faut éviter les situations de stress. Le stress ne fait pas du

bien à l'organisme. 5 Il faut éviter de se surmener : travailler mais aussi se reposer et surtout bien dormir. 6 Il faut penser à des choses positives et se débarrasser de toute négativité. Ce sont autant de choses qui peuvent aider à renforcer l'immunité.

Karimath Fomilayo Lawani : Présidente de l'ONG Eduquons Autrement
Page facebook : Programme Eduquons Autrement

DRAME À Lokossa

Décès d'un bébé pour port de masque

C'est le jour du marché de Lokossa. Dame Françoise est une jeune mère. Comme des centaines de femmes de la localité, elle s'invite dans ce lieu public qui draine une marée de personnes et d'animaux. Dame Françoise est une citoyenne bien informée qui respecte les mesures barrières afin de se protéger du coronavirus. Et pour preuve, elle se rend dans ce marché portant comme recommandé son masque. La jeune mère comme beaucoup de femmes a bravé la foule immense du marché

avec son enfant sur le dos. Aussi a-t-elle décidé de protéger la vie de son bébé de six mois.

Elle lui a donc porté un cache-nez, l'a attaché au dos et plus encore protégé du soleil en mettant sur elle une couverture comme on en fait souvent. Ce fut peut-être son appel au malheur. Confiante et animée d'un sentiment de précautions bien prises, elle entreprit ses opérations au grand Marché Nesto d'Almeida. Pour qui connaît un marché qui s'anime, l'expérience est toujours haletante. Il faut mar-

cher longtemps entre trente-six étalages, discuter les prix, essayer plusieurs marchands, s'arrêter un instant et bavarder, etc.

Dame Françoise et sa petite fille allaient quasiment passer par ce cérémoniel pour que la cuisine familiale se porte au mieux par ces heures dures. Mais hélas ! Le macabre s'invita dans l'histoire et en fit un triste fait divers. Dame Françoise sans arrière-pensées et sans y prendre garde a péché par son excès de zèle et de surprotection. Sa petite

fillette de six mois supportant mal tout ce dispositif a livré une rude bataille pour capter l'oxygène vital pendant des minutes. Elle s'est bien débattue mais ses larmes n'ont pu alarmer la mère de son inconfortable bataille. Quelle mère n'a pas simplement calmé son enfant pleurant au dos en lui administrant quelques doux coups dans le bas des fesses ?

N'en voulez pas à Dame Françoise car c'est ce qu'elle fit. Et quand la faible enfant se tut dans son dos la tête vers l'arrière,

elle se dit que ces caprices s'étaient calmés. Il fallut que les marchandes interpellent Dame Françoise. "L'enfant dort ! L'enfant dort !" Oui l'enfant a dormi, d'un repos éternel en luttant pour un brin d'oxygène. Sa mère définit son pagne, retourna son bébé vers elle pour s'apercevoir qu'elle ne dormait point. Elle était morte d'un manque d'oxygène, étouffée par un cache-nez doublé d'une couverture de protection par crainte du coronavirus entre autres.

Ce fait divers nous interpelle tous et mé-

rite qu'on y réfléchisse sans jugement abusif. La jeune mère aurait mieux fait de ne pas porter un masque à son enfant ? Serait-ce la couverture placée sur le bébé qui causa ce malheur ? Toujours est-il que tout partit de deux bonnes intentions dont la résultante fut fatale pour la jeune âme. La peur et l'ignorance ne devraient pas tuer plus vite que la maladie. Faisons bien attention et protégeons-nous de façon intelligente.

Source : Externe

La vie conjugale

8 conseils pour les femmes en couple

1 - LA PROPRIÉTÉ : C'est important pour une femme de soigner son apparence en général et son hygiène en particulier, surtout dans le lit. Un corps toujours propre et une haleine toujours agréable valent mieux que tous les superflus extravagants. 2- LE RESPECT : La femme doit être « soumise » envers son homme, non pour se faire dominer, mais à travers son sens du respect, sa disponibilité, sa docilité et sans discrétion : Ne parlez jamais des détails de votre vie de couple avec d'autres { surtout pas les copines ou voisines }; Ne boudez

pas et ne critiquez pas tout le temps votre homme; Ne faites rien qui puisse l'affecter négativement, le choquer, ou l'agacer pour ne pas compromettre la quiétude de votre relation.

3- LA COMMUNICATION : Il est nécessaire de maintenir un bon dialogue à tous les niveaux dans le couple et en la matière la complicité de la femme envers son homme est très importante : la femme doit jouer la modératrice dans les échanges et emmener l'homme à mieux communiquer avec elle surtout dans le calme.

4- L'ATTENTION : L'une des forces de la femme, c'est de

pouvoir toujours se montrer attentive et attentionnée envers son homme, dans les petites choses surtout : parfois un petit sourire, un clin d'œil, des petits câlins, ou des paroles apaisées peuvent mettre l'homme à son aise envers vous.

5- L'INTIMITÉ : Il est mieux d'avoir une chambre à coucher séparée pour les enfants et les parents. Les enfants doivent apprendre à frapper à la porte avant de rentrer. La chambre conjugale ne doit pas être un tribunal pour soulever et régler toujours les problèmes mais plutôt un temple paisible et un refuge pour partager des mo-

ments de complicité et de bonheur à deux. Le lit n'est pas fait seulement pour dormir : c'est le cadre idéal pour partager, se côtoyer, vivre à fond l'intimité et s'endormir ensemble.

6- LA SEXUALITÉ : La femme doit voir la vie sexuelle comme un feu dans le foyer... Il ne faut jamais laisser le feu s'éteindre. Alimentez, entretenez, garnissez, et pimentez la vie sexuelle de votre couple, gage de la stabilité et de l'harmonie conjugale : Ne laissez pas l'homme décider de tout, prenez aussi des initiatives, changez de position, changez de cadre, portez de jolis dessous, prenez un

bain ensemble avec votre mec, mettez des bougies ou des veilleuses d'ambiance, soyez créatives... et surtout, pratiquez votre relation sexuelle régulièrement et activement.

7- LA PATIENCE : La femme a beau tout donner, il y aura toujours des difficultés à surmonter dans le couple. C'est pourquoi elle doit faire preuve de patience et de tolérance envers son homme afin de l'aider à s'améliorer. Nul n'est parfait mais grâce à sa maîtrise et sa patience, la femme peut trouver la clé pour tirer son couple d'affaires en toutes situations. 8- LE REPAS CONJUGAL : La

femme doit se mettre dans la peau de son homme tout en ayant connaissance de ces mets préférés. Ainsi il est du devoir de la femme de préparer à manger à son mari. De savoir alternée et assurer les plats préférés de son homme. Ce champ d'application qu'est la cuisine ne relève pas des prérogatives de la domestique. C'est à la femme de préparer à manger et servir son mari une fois à la table et non la domestique car cela participe de l'harmonie du couple.

Soyez la femme dont votre homme a toujours rêvé d'avoir.

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires.

Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont :

Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexacts publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct " ou d'un " direct ", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste.

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, oeuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

4 ans de gouvernance / Numérique et de la Digitalisation, Aurélie Adam Soulé Zoumarou

“Le numérique va continuer à entrer dans les établissements scolaires.”

Le chef de l'État Patrice Talon accorde du prix au secteur du numérique au point d'en faire une de ses priorités. Le pari est grand, vous le savez, mais pas impossible surtout lorsqu'il entre dans le devoir d'offrir aux filles et fils du Bénin plusieurs opportunités. Ainsi, Patrice Talon et son gouvernement ont-ils clairement affiché leur ambition d'utiliser les TIC comme élément catalyseur de la dynamique économique afin justement d'opter pour la modernisation du Bénin. Pour mieux appréhender justement les réformes et différentes actions dans le secteur numérique, nous recevons Mme Aurélie Adam Soulé Zoumarou



Journaliste : Madame la ministre, vous le savez, le numérique ce sont six (6) projets phares et bien d'autres déclinés en réformes engagées et actions impliquant plusieurs secteurs d'activités; avant de les énumérer, vous voudriez bien nous préciser la vision du chef de l'État dans le secteur du numérique?

Ministre : La vision du Président Patrice Talon dans le secteur du numérique, c'est de faire du Bénin la plate-forme de services de l'Afrique de l'Ouest; et cette vision, je pense qu'il est important de le dire, s'est traduite par le fait de positionner ce secteur donc le secteur du numérique parmi les secteurs stratégiques pour la relance économique de notre pays. Vous convenez avec moi qu'il sera important de rendre hommage au président de la République pour cette noble et grande vision pour notre pays, cette vision pour le secteur du numérique. En tant que nation, je pense que c'est une grande chance d'avoir un leader, un président de la République qui a su apprécier la place que le numérique et la digitalisation occupent et donc positionner ce secteur comme prioritaire dans notre pays, le Bénin.

Vous savez, je peux vous le dire parce que je suis du secteur, parce qu'au cours de ma vie professionnelle, j'ai eu l'occasion de travailler avec de nombreux pays et beaucoup n'avaient pas cette chance là. Lorsqu'on entame, on met en œuvre une transformation digitale engagée en tant que pays, on peut accélérer sa marche vers le développement et c'est la preuve si besoin en était que le président Patrice Talon maîtrise les enjeux de développement du XXIe siècle avec cette vision là.

Alors, finalement, le numérique est une réelle opportunité pour un pays comme le Bénin ?

Le numérique est une très grande opportunité. Et lorsque le président de la République, le président Patrice Talon a donc mis en œuvre cette

vision, ce que nous avons fait au niveau du secteur, au niveau du ministère, c'est de décliner cette vision à travers notre politique sectorielle dont la déclaration a été adoptée au mois de Novembre en 2016 et ensuite, le plan stratégique évidemment qui en suit s'est décliné à travers les six (6) projets phares du secteur du numérique que l'on retrouve dans le Programme d'Actions du Gouvernement. Alors, en quatre ans de pouvoir, bien de choses ont été réalisées dans le secteur du numérique.

Justement et oui ! Mme la Ministre, avant de poursuivre, vous voudriez bien nous rappeler les grands axes de votre secteur d'activité?

Je parlais donc des six projets phares ; c'est ce qu'il faut retenir dans le PAG pour le secteur du numérique. Nous avons un projet relatif au déploiement de l'Internet haut et très haut débit sur toute l'étendue du territoire national. Nous avons un projet phare relatif à la généralisation de l'usage du numérique par l'éducation et la formation. Nous avons également un projet relatif à la mise en œuvre de l'administration intelligente que nous appelons le SmartGouv; ensuite, nous avons le passage à la télévision numérique terrestre. On a également le développement du commerce électronique et de l'écosystème...

L'e-commerce ?

Tout à fait! L'e-commerce! Et comme sixième projet, la promotion et le développement des contenus numériques dans notre pays .

Que comprendre de l'installation de la fibre optique et son impact sur les nouvelles offres de Bénin Télécoms Services, Madame Aurélie Adam Soulé Zoumarou ?

Nous sommes là en plein dans le projet phare relatif au déploiement de l'Internet haut et très haut débit. Ce qu'il s'est passé, c'est quoi ? C'est qu'en 2016, lorsqu'on a établi le diagnostic du secteur du numérique, nous avons fait

deux constats majeurs. Le premier, c'est qu'il y a une carence en infrastructures numériques terrestres bien que nous ayons deux câbles sous-marins qui atterrirent au Bénin. Ce qui est quand même quelque chose de majeur en tant qu'infrastructure. Deuxième défi majeur en 2016 qui a été constaté, c'est l'insuffisance d'investissements des opérateurs dans le déploiement des infrastructures terrestres. Et ces deux défis se remarquaient ou se cristallisaient autour d'une faible adoption des usages numériques. On était à peu près à 20% de pénétration Internet.

Du coup, le gouvernement, l'État a pris la résolution ferme et courageuse d'investir massivement dans le déploiement des infrastructures numériques. Nous avons déployé plus de 2000 kilomètres de fibre optique pour pourvoir réhabiliter notre dorsale nationale qui permet en fait du Nord jusqu'au Sud de pouvoir faire passer la fibre optique et permettre donc que les services soient de meilleure qualité. Ensuite, on a déployé plus de 200 kilomètres également de fibres complémentaires pour que la fibre optique se rapproche des différentes communes. Donc au niveau de ces communes, nous avons fait ce qu'on appelle des boucles métropolitaines. Et aujourd'hui, la majorité des communes de notre pays ont cet accès à la fibre; ce qui est important pour le développement des usages.

Et forcément une grande couverture en matière d'Internet sur l'ensemble du territoire.

Tout à fait. Aujourd'hui, nous sommes, selon les derniers chiffres de l'Arcep, à peu près à 53% de pénétration Internet.

Alors que nous sommes partis de 20%...

De 20% en 2015 à 53% en 2019. La progression est plutôt positive. Donc, l'objectif de tous ces investissements, c'est bien entendu que les populations, que nos compatriotes, que je salue au passage puissent, en fait, bénéficier de services innovants et de qualité.

Mme la Ministre, on y reste. On reste toujours dans cette même dynamique pour demander maintenant quelle est votre analyse de la qualité et du coût, le rapport qualité coût de l'Internet au Bénin ?

Je pense que vous parlez de rapport qualité-prix, et ce rapport qualité-prix s'est considérablement amélioré ces dernières années dans notre pays. Tout à l'heure, je parlais des investissements que nous avons faits dans ce secteur; Investissements dont le but ultime est d'améliorer la qualité des services.

Nous avons apporté des infrastructures de dernière génération, modernisé le réseau d'infrastructures numériques, et vous savez qu'il y a la société béninoise d'infrastructures numériques (La SBIN) aujourd'hui qui reprend l'ensemble de ce patrimoine...ce patrimoine infrastructurel de l'État. Nous avons fait ces investissements pour que les populations, les entreprises aient accès à des services de qualité, donc amélioration de la qualité.

Un autre point qui concerne l'amélioration de la qualité, c'est l'autorité de régulation des communications électroniques et de la poste qui, de par la loi, a cette mission de veiller au suivi et au contrôle de la qualité de service. Et cette autorité dispose des outils et des mécanismes ; donc les décisions qu'elle prend pour fixer les

indicateurs de qualité de service, les mesures qui sont faites de façon périodique pour vérifier, mesurer la performance des opérateurs comme on l'appelle dans notre jargon, et un dispositif qui permet un suivi permanent de la qualité de service des opérateurs. Et d'ailleurs, les résultats de ces différentes mesures sont disponibles au niveau du régulateur. Je crois qu'ils les mettent en ligne sur leur site Internet. Donc au niveau de la qualité, il a investissements, suivi, mesure et contrôle de la qualité de service. Mais il y a un point important que je voudrais souligner puisque nos compatriotes nous suivent. La qualité dépend aussi de l'usage et en tant que consommateur des services de communications électroniques, il faut choisir le type d'Internet qui est convenable pour l'usage que vous voulez avoir...

Qui convient à son activité...

Voilà... Il y a des usages qui ne sont pas appropriés avec l'internet mobile où le ressenti du consommateur par rapport à la qualité sera donc négatif parce qu'il n'utilise pas...

Autrement dit, il faudra l'option adaptée à son activité, à ses besoins...

Voilà. Dans certains cas, vous allez devoir utiliser de l'Internet fixe et c'est pour ça que le gouvernement a fait cette option d'investir massivement dans les infrastructures fixes. Il y a des usages convenables pour l'Internet mobile, il y en a qui sont convenables pour l'Internet fixe et bien sûr il y a des usages qui peuvent s'accommoder des deux. C'est très important de les préciser.

Pour venir au prix, tout à l'heure, je parlais de la qualité et j'ai dit ce qu'on a fait. Mais est-ce que cela veut dire que les résultats en matière d'amélioration de la qualité de service sont alignés complètement avec les attentes des consommateurs pris individuellement? Nous avons aujourd'hui à peu près 6.500.000 utilisateurs de l'Internet dans notre pays. Cela veut dire 6.500.000 attentes individuelles. Alors que les mesures sont faites de façon à prendre en compte l'ensemble des utilisateurs, le prix c'est pareil. Les outils permettent de veiller à ce que les opérateurs respectent les encadrements qui sont faits par L'Arcep. Et on a des indicateurs aussi qui permettent de savoir que notre pays fait partie des pays où l'amorçabilité de l'Internet est quand même assez bonne.

L'alliance pour un Internet abordable en 2018 nous a classé quatrième parmi les pays de l'UEOMA en matière de prix d'accès aux communications électroniques et l'année dernière, nous étions en matière d'amorçabilité au-dessus de la moyenne africaine. Quand on regarde aussi un rapport qui est important, qui est le rapport entre 1Go de données et les revenus mensuels moyens du pays, on est passé de 16% en 2015 à 6% en 2019. Ça veut dire une évolution en matière d'amorçabilité.

Nous continuons d'intensifier les efforts toujours pour améliorer la qualité de service, pour permettre que les prix soient abordables, également innovants. C'est important de voir en fait que des efforts sont faits et que ces efforts vont continuer parce que c'est une amélioration continue. Comme je le disais, la qualité, c'est beaucoup de choses, c'est beaucoup de facteurs qui entrent en ligne de compte. L'ARCEP amis en

4 ans de gouvernance / Secteur Tourisme, Culture et Arts

Nous voulons structurer une économie touristique

place aussi un mécanisme d'écoute des consommateurs, et fait donc des enquêtes. Tout cela permet en fait d'entrer dans une dynamique qui emmène vers cette amélioration continue et je pense que c'est ça qu'il faut retenir. Les opérateurs également qui servent ces clients, fournissent ces services, ont à cœur de prendre en compte aussi la perception des clients sur la qualité de service et d'améliorer leur service. Nous allons continuer à y veiller parce que ça dépend en fait de l'adoption des usages numériques. C'est quoi l'école de la fibre optique, Mme la Ministre ?

L'école de la fibre, toujours dans le cadre donc du projet phare de déploiement de l'Internet haut et très haut, c'est un établissement que nous allons ouvrir dans notre pays pour constituer un vivier de compétences locales dans les métiers de la fibre optique. Pourquoi cette école est nécessaire ? Parce que dans le secteur, comme je l'ai dit, nous avons fait beaucoup d'investissements donc le secteur a besoin de compétences pour maintenir ces investissements et aussi opérer les nouveaux projets de déploiement qui ne vont pas manquer d'arriver. Aujourd'hui, à travers les études qui ont été faites, nous estimons à plus de 400 d'ici 2025, le nombre de personnes qu'il faut former dans ces métiers pour le Bénin et à peu près le même nombre pour la sous-région. Donc cette école sera mise en place dans ce cadre là pour apporter la formation professionnelle, l'enseignement technique autour des métiers de la fibre. Mme la Ministre, votre secteur d'activités impacte et implique plusieurs autres domaines. C'est ce qui explique la généralisation du numérique dans le secteur de l'éducation. Avant de vous écouter bien à propos, on va faire un tour à la régie pour suivre une vidéo reportage qui nous permet de mieux comprendre, d'entrer dans l'économie de ce projet qui concerne la généralisation de l'usage du numérique dans le secteur de l'éducation. On revient bien après !

(REPORTAGE...)

Mme la Ministre, vous voici au service de l'éducation ...

Oui, tout à fait ! Comme j'ai eu à le dire, le numérique a trouvé son chemin dans nos écoles et c'est très heureux parce que le président Talon nous a demandé de préparer les générations futures aux défis d'aujourd'hui et de demain. Et préparer ces défis, c'est donner à ces jeunes élèves les compétences dont ils auront besoin plus tard dans leur vie professionnelle et leur vie tout court.

Pourquoi avoir mis en place les 48 points numériques communautaires ? Déjà, il est utile de préciser, puis que nos compatriotes vont nous juger sur cela, il est important qu'ils comprennent que nous avons abordé ainsi le projet phare sur la générali-

sation de l'usage du numérique par l'éducation et par la formation. Les points numériques communautaires sont des espaces que nous avons mis en place au niveau des communes de nos pays pour donner accès à trois services essentiels à la population. Le premier service, c'est celui d'avoir une salle composée de dix ordinateurs par commune avec d'autres ressources numériques informatiques qui permettent en fait de pouvoir donc avoir un accès à Internet haut débit et aussi bénéficier de formation.

Le deuxième service, c'est que nous avons déployé au niveau de certains endroits à haute fréquentation comme les maisons des jeunes, des bornes wifi qui permettent aux personnes qui fréquentent ces lieux de pouvoir avoir un accès également mais gratuit cette fois ci.

Et le troisième service, c'est qu'en amenant ces points numériques dans ces communes, les administrations, les structures privées, les ONG, toutes les organisations et même les ménages dans ces communes peuvent souscrire à des offres ; Tout à l'heure je parlais de l'internet fixe donc à des offres de fourniture d'internet fixe.

Les PNC (Points Numériques Communautaires) servent à rapprocher le haut débit de nos populations, de nos entreprises quel que soit l'endroit où elles se trouvent sur le territoire. On en a déployé quarante aujourd'hui servant ainsi plus d'un million de nos compatriotes et les retours sont très très positifs parce que ces PNC sont évidemment fréquentés par toutes les catégories socio-professionnelles de notre pays : les artisans, les jeunes, les élèves, les vieux, tous ceux qui ont besoin d'avoir accès à internet et aussi de se former à l'utilisation des outils internet.

Je pense que vous avez confondu les points numériques communautaires et les salles numériques dans les établissements, les salles multimédias. Ces salles, c'est une autre composante de ce projet phare que nous sommes entrain d'aborder, sont déployées, elles, dans les établissements scolaires. Aujourd'hui, grâce au déploiement de ces 28 salles, nous avons touché 37 000 apprenants dans les établissements scolaires de notre pays. Nous avons touché plus de 2000 enseignants qui peuvent donc utiliser des ressources pédagogiques numériques pour améliorer leurs enseignements, avoir accès à des ressources auxquelles ils n'auraient pas eu accès si ces salles n'existaient pas. C'est des points avec entre 30 et 40 ordinateurs et les élèves peuvent donc bénéficier de ces ressources. On a formé aussi près de 70 points focaux dans les établissements, des enseignants...

C'est ce que vous appelez des classes numériques ?

Ce sont les classes numériques tout à fait ! Et ces classes sont autonomes en énergie. Et là encore, les témoignages



sont très très encourageants. Les parents d'élèves sont très contents. Evidemment, les responsables d'établissements, les enseignants le sont aussi et les apprenants peuvent bénéficier donc de ces ressources mises en place.

Voilà donc il y a un certain engouement autour de ce projet, Mme la Ministre

Ah oui ! C'est un projet qui a un impact fort sur la population parce que du coup, la population touche du doigt ce que c'est que le numérique et donc les usages commencent à être vraiment perçus dans le quotidien de nos compatriotes et c'est heureux que cela soit comme ça.

Mais jusque-là tous les établissements du Bénin n'en disposent pas encore. Prévoyez-vous de l'étendre à tout le pays ?

Ce que nous avons fait jusqu'ici c'est que nous avons déployé 12 salles numériques dans l'enseignement maternel et primaire, 12 dans l'enseignement secondaire, ça fait 24 à raison de 2 par département de notre pays plus deux lycées de jeunes filles et deux lycées d'excellence dont le lycée militaire. Donc 28 au total. Cette année, il est prévu de déployer également dans 24 autres établissements et avec le développement de la stratégie de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, le numérique va continuer à entrer dans les établissements scolaires.

C'est un début, ce n'est pas une fin. Bien au contraire ! Nous allons continuer à le faire et l'objectif c'est bien que chaque élève de notre pays puisse avoir accès à ces ressources et pouvoir les utiliser.

Et quel est l'intérêt d'introduire le numérique au niveau du secteur scolaire par exemple ? Pour les élèves qui vous écoutent, qui vous regardent, il est important de repréciser tout ça pour eux.

En fait, aujourd'hui, il n'y a pas de domaine qui ne soit pas touché par le numérique. Le numérique est un

secteur transversal. Les élèves, les enfants qui sont à l'école et qui sont entrain d'apprendre seront demain les citoyens qui seront en situation professionnelle. Donc je pense qu'il est important que dès le bas âge, dès la maternelle, dès le secondaire, qu'ils aient les bonnes notions de façon à ce que le numérique fasse partie de leur apprentissage, première chose.

Deuxième chose, c'est tout simplement qu'avec le numérique, les enseignants aussi peuvent optimiser leur pratique pédagogique et bien entendu gagner du temps. Mes parents ont tous été instituteurs ; je me souviens des longues nuits à faire des fiches justement pour pouvoir, le lendemain ou la semaine suivante, enseigner. Avec le numérique, l'enseignant peut optimiser cela et bien entendu gagner en fait du temps, gagner aussi en qualité par rapport à ce qu'il apprend à ces élèves parce qu'ainsi grâce au numérique, grâce à internet, il peut avoir accès à des ressources, des cours qui sont partout dans le monde. C'est un apport vraiment important.

Nous allons poursuivre ce "Temps des moissons" qui retrouve au menu le secteur du numérique et de la digitalisation. Mme la ministre, on sera à présent un peu technique. J'espère que vous aurez le langage qu'il faut pour vous rendre accessible aux profanes et aux citoyens ordinaires. Dites-nous ce qu'on peut comprendre du MOU et de l'évaluation du personnel de l'administration, de la pertinence des centres de certification.

Alors le MOU que vous évoquez, c'est un protocole d'accord Memorandum of Understanding que nous avons signé avec ICDL. ICDL c'est un acronyme, mais ce qu'il faut comprendre c'est que c'est une certification donc une normalisation des compétences dans les outils informatiques. Des compétences qui peuvent aller des compétences de base à des compétences plus avancées dans certains outils que nous utilisons comme Word, Excel ...un certain nombre

d'outils informatiques et l'utilisation de l'ordinateur.

Pourquoi nous avons signé ce protocole d'accord avec ICDL qui est un organisme à but non lucratif et qui promeut en fait le développement des compétences numériques dans le monde entier ? C'est parce que nous pensons, comme je le disais tout à l'heure, qu'il faut doter chaque citoyen béninois de ces compétences. Chacun à son niveau, quelles que soient ses occupations, quel que soit son quotidien, a besoin, à un moment donné, d'utiliser le numérique ne serait-ce que par le portable. Donc ce MOU a été signé et ensuite le gouvernement nous a donné l'autorisation de procéder à l'évaluation du personnel de l'administration. Nous sommes entrain de mener beaucoup de projets, de mettre en place des plateformes numériques au niveau de l'administration ; il est essentiel que le personnel de l'administration puisse avoir les compétences qu'il faut pour opérer ces plateformes. Donc à la suite de l'évaluation qui est déjà faite, nous allons pouvoir procéder à la phase de mise à jour de ces compétences au niveau du personnel de l'administration.

Deux mots rapidement sur le Bénin digital tour, Mme la ministre.

Le Bénin digital tour, toujours au sein de ce projet phare de généralisation de l'usage du numérique par l'éducation et la formation, c'est un tour que nous faisons à travers le pays pour former toutes les catégories socio-professionnelles qu'on rencontre dans ce tour à l'usage de l'outil numérique. En 2018, lorsque nous avons fait la première édition du Bénin digital tour, nous avons formé à peu près 1250 personnes, toutes catégories confondues : élèves, artisans, enseignants, personnes travaillant pour des structures administratives privées etc... Et en 2020, donc cette année, nous prévoyons de former 11000 personnes en utilisant justement tous les centres que nous avons déployés : les PNC, les

I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction

1- Textes proposés par l'annonceur

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo
Autre localité du Bénin
Afrique/Europe /Monde
Soutien

<input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa
			<input type="checkbox"/> 100.000 F Cfa

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP (Rép. du Bénin) - Tél: pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre

AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INFOGRAPHIE - EVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Football/Afrique

Aubameyang plus rapide que Salah !

En attendant la reprise des compétitions, on s'intéresse à quelques records insolites. La pointe de vitesse d'un joueur peut être un atout décisif pour se défaire de son adversaire. Intéressons nous donc aux dix footballeurs les plus rapides au monde. À ce petit jeu c'est Kylian Mbappé qui s'en tire avec la meilleure pointe de vitesse. Le parisien a été flashé à 36 km/heure. Il est suivi juste derrière par Inaki Williams. L'ailier de l'Athletic Bilbao dispose d'un

record de vitesse à 35,7 km/heure. La Premier league est parfaitement représentée dans ce top 10. Le championnat anglais compte 4 représentants parmi les plus rapides dont 2 africains. Mohamed Salah et Pierre Emerick Aubameyang sont les heureux élus. Le gabonais surplante le pharaon égyptien avec une vitesse estimée à 35,5 km/heure. L'égyptien quant à lui a un record établi à 35 km/heure.

Voici ce top 10 des plus rapides

Covid-19

La FBF soutient les actions du Gouvernement



En vue de soutenir les actions du Gouvernement contre la pandémie du covid19, le Comité Exécutif de la FBF et son Président Mathurin de Chacus viennent d'offrir au Gouvernement béninois, par le biais du Ministère de la Santé Publique, des kits (voir tableau), pour un montant de 4.215.000 FCFA. La cérémonie de remise

de ce don, s'est déroulée à la salle de réunion, au premier étage dudit ministère, ce mardi 21 avril 2020. Homme de cœur, Mathurin de Chacus a, par ailleurs, mis à la disposition de chaque membre de son Comité et du personnel de la FBF, quelques masques et du gel hydro-alcoolisé d'une valeur de 773.000FCFA. La délégation de la FBF

Don de matériel de protection pour riposte au Covid-19

Richard Boni Ouorou en soutien à la presse Béninoise



Le politologue Boni Richard Ouorou, béninois de la diaspora offre un kit de protection composé de flacons de

1. Kylian Mbappe - 36 km / h
2. Inaki Williams - 35,7 km / h
3. Pierre-Emerick Aubameyang - 35,5 km / h
4. Karim Bellarabi - 35,27 km / h
5. Kyle Walker - 35,21 km / h
6. Leroy Sane - 35,04 km / h
7. Mohamed Salah - 35 km / h
8. Kingsley Coman - 35 km / h
9. Alvaro Odriozola - 34,99 km / h
10. Nacho Fernandez - 34,62 km / h

Rogério APLOGAN

Football

Les sélectionneurs U-17 et U-20 désormais connus, toutes les nominations à la FBF



Le football béninois est à l'arrêt depuis quelques semaines. Face à cette situation dont l'issue semble incertaine, la Fédération Béninoise de Football a décidé de passer à autres choses. L'instance du football national a procédé à des nominations visant à anticiper sur les prochains rendez-vous.

Tout d'abord, l'équipe nationale U-17 aura pour nouveau sélectionneur Urbain Honfo. Le technicien de Ayema (1er du championnat à l'arrêt) aura la lourde tâche d'encadrer les jeunes talents du vivier footballistique. Le Bénin devrait accueillir en Juin prochain le tournoi qualificatif à la CAN U-17 pour le compte de la zone UFOA B. Pour le suppléer dans cette mission, Isaïe Avanon (Responsable des gardiens) et Jonas Nouwanon (sélectionneur adjoint) ont été nommés également.

Un niveau plus haut, la sélection béninoise des U20 a subi une légère modification du staff technique. Si Mathias Deguenon (sélectionneur des U20) et René Mensah (entraîneur adjoint) sont

maintenus, le responsable des gardiens change. C'est sur Djilan Thomas que s'est porté le choix de la fédération béninoise. Le football féminin n'est pas resté en marge de ces nominations. En effet, Symphorien Téhou aura pour mission de conduire les Écureuils dames. Le coach de Espoir de Savalou sera épaulé par Immaculée Agbakou. Outre l'aspect sportif, l'organigramme de l'instance a aussi subi quelques ajustements. La direction des compétitions est désormais confiée à Joël Homeky. Notre confrère Nelson Avadémè hérite pour sa part du poste d'assistant au directeur de la communication. Il est également le Team Média Officier de la sélection nationale féminine sénior.

Ces changements, on l'espère, permettront au football béninois d'entrer dans une nouvelle dimension.

Rogério APLOGAN



Annonce de décès



20 Avril 2006 - 20 Avril 2020. 14 ans déjà qu'a rejoint la félicité éternelle notre cher et regretté : ACAPO Médard Roger. Instituteur à la retraite. Ancien conseiller pédagogique. Souvenez-vous de lui dans vos prières.

Saturnin Allagbé "J'ai gagné en vécu"

De retour de blessure, Saturnin Allagbé est cloîtré chez lui depuis plusieurs semaines comme tout ses coéquipiers. L'occasion pour lui de revenir sur les événements marquants de sa jeune carrière. Le portier béninois, au cours d'une interview pour le média Blue life décrit son expérience bordelaise. La trajectoire du héros béninois de la dernière CAN aurait pu prendre une autre tournure comme il l'explique : «Dire que c'est un échec

est un peu trop poussé avec du recul. J'avais été repéré par Bordeaux lors de la CAN junior 2013 en Algérie. C'était ma première expérience à l'étranger, en Europe. Le club était à la recherche d'un futur successeur pour Cédric Carrasso qui était partant. J'ai été bien accueilli, j'ai découvert le haut niveau pendant deux semaines. Même si je n'ai pas décroché le contrat, j'ai gagné en vécu et cela m'a bien servi pour la suite.» Rogério APLOGAN

4 ans de gouvernance / Secteur Tourisme, Culture et Arts

Nous voulons structurer une économie touristique

salles numériques, ce qui permettra d'avoir un impact plus grand. Donc, ce tour sert vraiment à amener les compétences numériques en tout cas les formations au plus près des populations.

Finalement, la généralisation de l'usage du numérique est réellement en marche...

Tout à fait ! C'est bien ce que nous avons comme objectif et c'est ce que nous sommes entrain de mettre en œuvre et les témoignages sont vraiment là. Nos compatriotes sont très heureux de pouvoir bénéficier de ces compétences, de pouvoir bénéficier de ces outils que nous mettons au plus près d'eux dans les différentes communes.

Et pour boucler ce volet de l'implication de votre secteur d'activités dans l'éducation, Mme la ministre, dites-nous où nous en sommes réellement dans la construction du réseau national d'éducation et de recherche

Un volet très important de ce projet phare, c'est vraiment le réseau béninois d'éducation et de recherche; effectivement parce que cela s'adresse à une cible très importante pour le gouvernement, la cible estudiantine. Ce sont nos universités, ce sont nos centres de recherche, ce sont les étudiants du Bénin. Ce que ce projet vient faire, c'est d'apporter la connectivité haut débit dans nos universités et nos centres de recherche. Ensuite, ce réseau béninois d'éducation et de recherche est constitué par une interconnexion de l'ensemble de ces universités et centres de recherche de façon à leur permettre de partager des ressources. Ce réseau ainsi constitué par cette interconnexion est lui-même connecté au réseau ouest africain d'éducation et de recherche, le réseau wacren notamment et le réseau wacren est lui-même connecté au réseau mondial d'éducation et de recherche.

En pratique, qu'est-ce que cela veut dire ? Un étudiant qui est à Parakou ou qui est à l'université d'Abomey-Calavi peut avoir accès à des ressources qui se trouvent à Singapour, à l'université de Harvard, n'importe où dans le monde. Ça ouvre le monde du savoir et ça fait que nos étudiants pourront avoir accès à ce monde du savoir. Donc nous développons aujourd'hui ce réseau, nous en sommes à l'étape de mise en œuvre technique c'est-à-dire que aujourd'hui, nous avons des équipes qui sont au niveau des dix cités universitaires qui constituent la phase 1 de ce projet et qui sont en train de faire les câblages, les mises en ordre technique, le Génie Civil. Ensuite, on procèdera à la configuration des équipements et on mettra par-dessus toutes les plateformes applicatives, la téléphonie sureté, les conférences téléphoniques et toutes les ressources pédagogiques pour les étudiants.

On va s'intéresser à un volet capital,

un autre volet qui rendait quelque peu sceptique et nourrissait des doutes par endroits: le portail national des services publics. On se posait mille questions, comment cela sera-t-il possible, comment prendra-t-il corps et sous quelle forme cela est-il effectif ? Il y a quelque jours le portail national des services publics est désormais une réalité.

Je vous avais dit que l'année 2020 verrait naître ce portail national des services publics du Bénin. Eh bien nous y voilà aujourd'hui ! C'est un pas majeur parce que l'administration publique représente l'interface entre l'Etat et les citoyens, entre l'Etat et les entreprises. Nous avons aujourd'hui un portail abouti et sécurisé. Nous avons bâti des compétences locales avec la mise en place de ce portail qui fait donc que notre pays soit la plateforme de services numériques pour l'Afrique de l'Ouest

Aujourd'hui, nous avons un peu moins de 300 services. Nous arrivons à capturer seulement l'information dont nous avons besoin et à composer, s'il s'agit d'un certificat de nationalité ou autre, ce document de manière automatique et à le valider avant de le délivrer. Donc il y a derrière le portail, une technologie importante, une technologie majeure que constitue cette interopérabilité du système informatique.

Est-ce qu'il n'y a pas un risque que, par exemple, quelqu'un prenne le NPI d'une autre personne, renseigne une autre adresse mail et qu'il ait une usurpation d'identité ?

A partir du moment où vous avez votre numéro NPI, vous avez, sur le portail, pour la première fois, la possibilité de créer votre compte. Vous avez une interface qui est assez simple qui va vous demander de rentrer votre numéro NPI, vous avez un pass work c'est-à-dire un mot de passe qui est envoyé à votre téléphone pour être sûr que la personne qui est allée récupérer le numéro NPI à la libre est bien la personne qui s'est connectée sur le portail et qui a donc son téléphone en main en ce moment-là.

Le portail national des services publics est désormais une réalité, on l'a vu, vous l'avez lancé. Madame la ministre, désormais on peut recourir à n'importe quel service aujourd'hui via le digital...

C'est vraiment cela. Les citoyens, les entreprises peuvent désormais interagir avec l'administration, bénéficier des services publics fournis par l'administration. De n'importe où, vous avez votre ordinateur, votre téléphone portable, vous avez un dispositif de réception, vous pouvez aller sur www.service-public.bj et avoir accès à des informations en ligne sur plus de 250 services. Des informations comme les pièces à réunir pour avoir accès à tel service public, où est-ce qu'il faut aller pour avoir telle pièce... aussitôt

vous avez la réponse.

Parmi ces 250 services, il y en a que vous pouvez consommer directement en ligne en soumettant votre demande en ligne et, pour certains services déjà, nous avons eu un processus abouti qui vous permet de payer en ligne et de pouvoir avoir accès à votre document si c'est un document que vous aviez l'habitude de retirer dans l'administration, vous l'obtenez directement en ligne. C'est pour ça que je dis que le portail est abouti. Aujourd'hui, dans la sous-région, je peux vous dire que notre portail va servir de référence. C'est le premier portail de la sous-région qui intègre une identification sur des citoyens à travers une utilisation NPI et c'est entièrement sécurisé et qui est bâti sur une plateforme d'interopérabilité; ce qui est aussi une innovation majeure que nous avons faite dans notre pays. Et un réel gain de temps avec ce portail national des services publics. Désormais les déplacements pour avoir des renseignements, c'est fini.

Tout à fait. Ce portail des services est la manifestation du gouvernement du président de la République de réellement moderniser notre administration publique et de mettre l'utilisateur au centre de la fourniture des services publics. C'est un gain de temps pour les usagers, avec plus de transparence aussi parce que vous pouvez faire toute votre transaction en ligne et avoir votre document directement et, bien entendu, c'est l'assurance que tous les usagers sont traités de façon égale parce que l'outil numérique ne fait pas la discrimination donc le portail vient nous aider dans la mise en œuvre de ce projet qui est l'administration intelligente.

Mme la ministre, notre interview se poursuit, dites-nous, que comprendre de la plateforme d'interopérabilité, du SI gouvernemental ?

La plateforme d'interopérabilité est une plateforme, un dispositif qui permet l'échange sécurisé des données entre les structures administratives. L'efficacité d'une administration publique vient de ce que la transmission d'informations entre les structures administratives se fait de façon fluide, rapide et avec de la sécurité. Donc cette plateforme que nous avons mise en place et qui est une technologie très évoluée sert à cela. Grâce à cela, des structures de l'administration comme les directions départementales peuvent s'envoyer des données de façon périodique, des données de qualité qu'on peut tracer. Cela permet en fait une meilleure efficacité de l'administration et je le disais, nous avons aussi bâti notre portail national des services publics sur cette plateforme; ce qui en fait un portail fortement évolué où on n'a pas bidouillé des bases de données. Nous avons, au niveau de notre projet phare de l'administration intelligente,

mis en œuvre les technologies les plus récentes et les technologies les plus évoluées pour gagner en efficacité et en temps également.

Où en est le Bénin dans la transformation digitale des domaines d'activités telles que les finances, l'éducation, l'agriculture et autres ?

Depuis le début de cet entretien, on parle du numérique, on parle des 6 projets phares qui sont les socles qu'on met en place dans le secteur du numérique mais à côté de ça, il y a tout ce que le numérique apporte à tous les autres domaines d'activités parce que le numérique est un secteur d'activité transversal et permet d'optimiser tous les autres domaines d'activités.

Dans le secteur de la santé par exemple, vous savez qu'on peut dématérialiser les dossiers des patients de façon à ce que si vous êtes en mission à Parakou par exemple, si vous devez aller au centre hospitalier universitaire de Parakou, le médecin qui vous traite pourra avoir accès à votre dossier qui est habituellement à Cotonou parce que vous résidez à Cotonou. Pour l'agriculture, les agriculteurs peuvent avoir accès aux données sur les marchés pour savoir comment gérer leur stock... Autant de choses que le numérique apporte. La transversalité de notre secteur fait que nous avons beaucoup de socles que nous pouvons apporter dans chaque domaine d'activité.

Nous ne pouvons évoquer la question du numérique et de la digitalisation au Bénin sans aborder ce projet du gouvernement qui est l'avènement de la TNT

Le passage à la TNT est un autre projet phare du secteur du numérique. Où est-ce que nous en sommes aujourd'hui ? Le socle nécessaire pour la TNT est bâti complètement. Nous avons aujourd'hui, dans le pays, 29 sites qui sont terminés, qui ont tout le dispositif d'équipements qu'il faut pour que la diffusion en TNT se fasse. Le conseil des ministres a adopté les textes y relatifs. Ce qu'il y a à faire maintenant, c'est de s'assurer qu'on lance la TNT et que ce lancement ait réussi et que derrière, l'exploitation est pérennisée.

Madame la ministre, est-ce qu'on sait quand est-ce que ce sera lancé ?

Ce que nous savons avec certitude est que le Gouvernement prend les dispositions pour que l'exploitation de la TNT soit une réussite dans notre pays. La chose la plus challengeante dans la TNT est déjà effectuée aujourd'hui chez nous. C'est l'infrastructure, l'équipement. Ce qui reste est la partie de réception dans les ménages. Le gouvernement est entrain d'examiner toutes les options pour une exploitation réussie de la TNT

Donc à la date d'aujourd'hui nous pouvons avoir un délai ?

Non mais nous sommes en train de

mettre tout en œuvre pour que l'exploitation de la TNT soit une réussite. La TNT, c'est non seulement des équipements mais aussi d'autres contenus comme la qualité de services.

Quels sont les éléments constitutifs d'un réseau de collecte de diffusion ? Toute la partie infrastructure. Le réseau de collecte qui est constitué de tous les éléments que nous avons mis en place pour pouvoir collecter les programmes auprès des chaînes est en place. On a ensuite le réseau de diffusion composé des émetteurs récepteurs qui est déjà en place. Lorsqu'on fait la collecte via le réseau hertzien, je n'entrerai pas dans les détails ..., des réseaux de collecte qui permettent le transport des informations jusqu'à Calavi, on les met ensemble puis on les diffuse et on a un réseau de diffusion qui est aussi en place avec des émetteurs et un complément par satellite et donc le réseau est complet et déjà en place. Il faut dire un mot sur l'entrepreneuriat numérique

L'entrepreneuriat numérique est très important car c'est l'apport d'une bonne dynamique aux acteurs du secteur. Le fonds d'appui à l'entrepreneuriat numérique est un fonds qui vient en appui pour développer l'écosystème et ce fonds va servir à donner des appuis au niveau de l'amorçage pour certaines de ces jeunes entreprises, les Start up. Ce fonds permettra aussi de mettre en synergie l'ensemble de l'écosystème. Cet appui vient donner une impulsion forte à l'écosystème.

Révision du code numérique demandée par selon Amnistie International. Qu'en pensez-vous ?

Relire le code du numérique sur la base des raisons que vous avez évoquées revient, de mon point de vue, à réduire les 644 articles à une dizaine d'articles qui traitent des questions liées aux manquements prévus dans le code. Cela me paraît extrêmement préoccupant de réduire le code à cette dizaine de dispositions. Il est important que nos compatriotes sachent que le code du numérique c'est sept livres qui traitent de questions importantes pour le secteur, des questions relatives aux communications électroniques, à la protection de données personnelles, à la confiance numérique, aux outils et écrits électroniques, à la lutte contre la cybercriminalité. Aussi, le code n'est pas venu inventer les délits, il est venu plutôt pour s'assurer que les outils numériques ne servent pas à faciliter les délits ou à en aggraver les conséquences.

Confinement à la carte/Vie des artistes et hommes de médias derrière le confinement, Edem LABAH, artiste comédien vivant à Genève(Suisse)

«...Je travail à distance, j'écoute la musique, j'écris d'autres sketches et je fais des vidéos de sensibilisations...»



«Mon confinement en cette période ce passe bien juste que beaucoup de manque pour la scène se fait ressentir. Je travail depuis la maison pour le bureau et cela passe par la vidéo conférence. Les écoles, universités, centre commercial sont fermés. À la maison je profite pour écrire de nouveaux sketches, je joue un peu de PlayStation et d'autres jeux pour me distraire. Bien que mon activité artistique à un peu dégradé car plus de prestation de scène donc plus de rentabilité et de mandat pour le moment. Je prie mon Dieu histoire de garder la bonne relation spirituelle. Trop de manque de ne plus monter sur les scènes, mais confiant que c'est un mal pour un bien d'une façon ou d'une autre. Car les gens auront envie de rigoler après cette période de confinement. Nous remarquons assez de vidéos et photos sur le covid-19. Notons que j'écoute

pas mal de musique aussi. J'apporte aussi ma pierre à l'édifice dans cette lutte contre le covid-19, chaque soir tout le monde se met au balcon à Genève pour applaudir les infirmiers, médecins, les commerçants, les livreurs et autres qui bravent la peur pour permettre aux autres de trouver les nécessaires. Ensuite je reste toujours dans la lutte en faisant des vidéos avec le caustic Comedy Club sur YouTube (edem labah) et instagram sur (edem Johnson) pour sensibiliser les enfants, les femmes, les hommes et tous mes fans sur les mesures d'hygiène et surtout à rester chez eux afin de stopper la propagation du virus. Et comme slogan dans les sensibilisations... rester confiner, c'est gagner pour la vie. »

Aristide Abidjo

Confinement à la carte/Vie des artistes et hommes de médias derrière le confinement, Alice Gbaguidi alias lino de la Vegas (journaliste freelance, manager d'artistes)

«...En cette période de confinement je danse chaque soir, je m'occupe sur les réseaux...»



rain. Mes sorties sont très limités. Je passe assez de temps sur les réseaux sociaux pour être au parfum de l'actualité, je prie beaucoup, je m'occupe de ma petite famille, je fais le ménage, je regarde mes séries préférées à la télé. Puis je danse tous les soirs pour pouvoir maintenir ma forme. Je travail aussi à distance sur la sortie du nouveau single de mon artiste. Notons que le confinement impacte négativement mes activités car je n'ai plus de contrat pour le

moment concernant le showbiz avec mon artiste. Je prie Dieu pour que cette période peu hostile passe très vite. »

Aristide Abidjo



Sixième et dernière Revue du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit

Le FMI conclut un accord avec le Bénin

Les communiqués de presse de fin de mission comprennent les déclarations des équipes du FMI qui transmettent les conclusions préliminaires après une visite dans un pays. Les opinions exprimées dans cette déclaration sont celles des services du FMI et ne représentent pas nécessairement les vues du Conseil d'Administration du FMI. Sur la base des conclusions préliminaires de cette mission, les services du FMI prépareront un rapport qui, sous réserve de l'approbation de la direction, sera présenté au Conseil d'Administration du FMI pour discussion et décision.

Les autorités béninoises et la mission du FMI sont parvenues à un accord au niveau des services du FMI sur la dernière revue du programme soutenu par la facilité élargie de crédit. Les autorités ont sollicité une augmentation du soutien financier fourni par le FMI, qui, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration du FMI, mettrait à disposition environ 125 millions de dollars à la mi-mai 2020.

La pandémie COVID-19 aura un impact significatif sur les perspectives économiques à court terme du Bénin, entraînant une dégradation de ses comptes extérieurs et budgétaires. Les autorités ont préparé un plan d'intervention

d'urgence, axé sur une augmentation des dépenses de santé, une aide aux couches les plus vulnérables et un soutien aux entreprises les plus touchées. L'accès augmenté au financement du FMI permettra de répondre aux besoins sanitaires et socio-économiques urgents, de catalyser le financement des autres bailleurs et de soutenir l'activité économique.

WASHINGTON - Une équipe du Fonds Monétaire International (FMI), dirigée par Luc Eyraud, a mené des discussions sur la sixième revue du programme économique et financier triennal soutenu par le FMI dans le cadre de l'accord de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) [1] avec la République du Bénin du 9 au 17 avril 2020.

À l'issue de la mission, M. Eyraud a fait la déclaration suivante :

«Les autorités et l'équipe du FMI ont conclu un accord au niveau des services du FMI, sous réserve de l'approbation de la direction du FMI et du Conseil d'Administration. L'examen par le Conseil d'Administration du FMI est prévu pour la mi-mai 2020. Les services du FMI recommanderont une augmentation du soutien du FMI au Bénin équivalant à 61,4 pour cent de sa quote-part (environ 103,5 millions de dollars) pour aider à financer les mesures sanitaires et économiques,

répondre aux besoins de la balance des paiements découlant de la pandémie du COVID-19, et catalyser le soutien financier de la communauté internationale. Cela porterait le total des décaissements liés à l'achèvement de cette revue à 125 millions de dollars.

«Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par le FMI restent très satisfaisants. Tous les critères quantitatifs de performance à fin décembre 2019 et les repères structurels ont été respectés.

«Après une forte croissance estimée à près de 7 pour cent en 2019, la pandémie ainsi que la fermeture prolongée de la frontière avec le Nigeria devraient affaiblir considérablement les perspectives économiques à court terme du Bénin. La croissance économique devrait ralentir à 3,2 pour cent en 2020 en raison des restrictions imposées par le COVID-19 sur l'activité domestique, la baisse substantielle de la demande extérieure et les perturbations du commerce mondial et des chaînes d'approvisionnement.

«Les autorités sont en train de prendre des mesures cruciales pour contenir la pandémie et en limiter les répercussions. Le plan de riposte, estimé à 1,7 pour cent du PIB comprend une hausse des dépenses de santé, une aide aux couches de la

Message SBEE COVID-19

SOCIÉTÉ BÉNINOISE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Cotonou, le 23 AVRIL 2020

COMMUNIQUE

La Société Béninoise d'Énergie Électrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit sous le harcès du COVID 2019. Le Bénin, notre pays n'est pas épargné.

Face à la propagation de la pandémie du virus et pour éviter des risques de contagion, la SBEE, conformément aux décisions du gouvernement, invite sa clientèle à respecter rigoureusement les mesures d'hygiène et de sécurité.

Elle rassure, des dispositions subséquentes prises pour sécuriser aussi bien sa clientèle, que son personnel au niveau de la Direction Générale, des Directions Régionales et surtout des agences, et autres points d'encastrement sur l'ensemble du territoire national.

La Direction Générale exhorte et encourage ses clients à prêter leurs opérations d'achat de crédit pour compteurs à prépaiement, via les réseaux GSM MOOV et MTN, et à se rapprocher des services de la SBEE et de ses agences en toute quiétude pour le paiement de leurs factures, ou pour d'autres services, dans le respect strict des consignes de distanciation et de rassemblement.

La Direction Générale de la SBEE compte sur sa clientèle pour le respect des consignes sur ses différents sites.

Chaque client compte pour la SBEE. Protégeons les autres en nous protégeant.

La SBEE des hommes à votre service.

Le Directeur Général
Jacques PARADIS

S.B.E.E.
Direction Générale

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000.000 F CFA
R.C. COTONOU N° 736-B
N° IFU 300000003113

Rue Avenue du Gouverneur Général POINCY
BP 103 COTONOU (Bénin)
Tel : 020 21 31 31 40
Téléfax : 020 21 31 30 20

SOCIÉTÉ BÉNINOISE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Cotonou, le 01 AVRIL 2020

COMMUNIQUE

La Société Béninoise d'Énergie Électrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit une autre situation sans précédent, liée à la propagation du COVID 19. Face à cette pandémie, le Gouvernement recommande au peuple béninois le respect strict des mesures d'hygiène. La SBEE ne saurait déroger à ses règles qui visent avant tout la sécurité de ses clients. C'est pourquoi, elle rappelle que les dispositions prises sont toujours en vigueur et exhortent la clientèle, les fournisseurs, le personnel et tout usage. Il s'agit entre autres :

- de respecter des protocoles d'hygiène à la Direction Générale, dans les agences et lieux de travail notamment l'utilisation du système de lavage des mains à l'eau et au savon en avec une solution hydroalcoolique,
- de la prise systématique de température,
- de la formation et la sensibilisation des agents d'entretien pour le nettoyage constant des espaces et objets divers (balayage de portes, boutons d'accrochage, corbeille d'ordures, sols, toilettes, etc.)
- de la réduction des réunions physiques au profit des réunions par audio ou vidéo conférence et de télétravail
- de la limitation des accès aux bureaux de la Direction Générale et des agences à toute personne extérieure aux employés.

Cependant, et afin d'éviter le cumul des dettes en cette période de pandémie, la SBEE rassure que ses services sont ouverts aux opérations de paiement de factures et que le paiement électronique fonctionne en continu. Elle invite donc ses clients à se rapprocher de ses guichets en toute quiétude où les dispositions sont prises à cet effet.

Protégeons nous et protégeons les autres pour vaincre ensemble le COVID-19.

La SBEE, à votre service 24h/24.

Le Directeur Général
Jacques PARADIS

S.B.E.E.
DIRECTION GÉNÉRALE

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000.000 F CFA
R.C. COTONOU N° 736-B
N° IFU 300000003113

Rue Avenue du Gouverneur Général POINCY
BP 103 COTONOU (Bénin)
Tel : 020 21 31 31 40
Téléfax : 020 21 31 30 20

population les plus vulnérables et un soutien ciblé et temporaire aux entreprises affectées. Les autorités s'engagent à maintenir une saine gouvernance et une pleine transparence dans la mise en œuvre de ces programmes.

«Le déficit budgétaire pour 2020 devrait se creuser à 3,5 pour cent du PIB, en raison de la baisse des recettes, de l'augmentation des dépenses de santé et des mesures de soutien à l'économie. Les autorités sont en train de mobiliser des financements supplémentaires auprès du FMI et d'autres partenaires internationaux pour financer cette hausse du déficit budgétaire. Alors que la dette publique devrait atteindre 43,3 pour cent du PIB en 2020, les autorités restent pleinement dédiées à l'objectif de soutenabilité budgétaire, ancré dans

une baisse constante du ratio de la dette publique sur le PIB à moyen terme, à mesure que la crise s'atténue.

«L'équipe du FMI tient à remercier les autorités pour les discussions ouvertes et constructives dans ce contexte difficile. L'équipe du FMI souhaite également exprimer sa plus profonde sympathie et son soutien au peuple béninois dont la vie est profondément affectée par les effets dévastateurs du COVID-19.»

[1] Le programme du Bénin soutenu par la FEC a été approuvé par le Conseil d'Administration du FMI en avril 2017. La FEC est un accord de prêt qui prévoit un engagement soutenu du programme à moyen et long terme en cas de problèmes prolongés de la balance des paiements.

Nos candidats avec les révisions en ces périodes de congés

(Des expériences "des difficultés à l'excellence" partagées !)



Quel que soit votre niveau d'étude actuel nous vous disons que c'est encore possible. Plus de 50% de nos accompagnés sont devenus meilleurs et 90% ont acquis l'autonomie et étudient sans des répétiteurs. Beaucoup d'enseignants ont eux aussi expérimenté les METHODES SCOLAIRES GAMEIA et en ont témoigné ! Avec la page 67 Comment être en tête de classe ? Nous avons fait des merveilles avec nos accompagnés dont 04 sont premiers de leur Classe, 09 font partie des dix premiers de leur classe et 11 ont une moyenne comprise entre 11 et 14. Alors qu'au départ personne ne croyait qu'ils en étaient capables, leurs moyennes étaient comprises entre 07 et 09, et certains étaient sur le point d'abandonner. Chers Parents, chers Collègues enseignants, Chers apprenants, bonjour ! C'est pour vous apprenants que je réalise cette vidéo afin de vous aider à mieux planifier ces périodes de congés qui sont vraiment importantes pour vous aider à vous mettre à niveau avant la rentrée ; cela vous permettra de réviser et de vous sentir beaucoup plus prêt à la rentrée. Car à la reprise, je vous assure vous n'aurez plus le

temps pour le travail personnel, les examens blancs seront programmés, les révisions en classe également vont suivre, et l'examen national va se présenter. Mais si vous observez bien ce que je vais vous dire tout à l'heure à travers cette vidéo, vous verrez que le travail vous sera beaucoup plus facile pour finir l'année avec succès. Je suis Mme Crépine GANDAHO AMOUSSOU, Professeure Certifiée de Philosophie, Spécialiste en Gestion des Ressources Humaines et Consultante en Psychopédagogie pour avoir écrit deux supports "Méthodes efficaces de travail pour tout apprenant" et "Comment motiver les apprenants en difficulté d'apprentissage" ? Je suis également la Directrice Exécutive de l'ONG GAMEIA. Entendez Groupe d'Action pour la Motivation et l'Eveil Intellectuel des Apprenants. Nous travaillons sur le Projet : "soutien Didactique aux apprenants de niveau intellectuel faible" quel que soit le niveau de l'enfant, nous l'aidons et nous l'amenons à avoir beaucoup plus confiance en lui-même, à avoir l'autonomie et à pouvoir travailler avec méthode. Non seulement, il réussit ses études, mais aussi et

de surcroît il réussit sa vie parce que dès lors que l'apprenant présente des difficultés, si rien n'est fait et que ces difficultés ne sont pas résolues, cela pourra toutefois jouer sur sa vie d'adulte. Ceci étant pour ces congés nous allons demander surtout à nos Chers candidats de résumer leurs cours et de les réviser en même temps. Pour réussir ces résumés de cours, il vous suffira d'avoir par matières un cahier de résumé. Ainsi vous allez diviser les pages du cahier en 02 parties égales y compris les images et vous respectez le plan du cours c'est-à-dire que tous les titres doivent apparaître dans le résumé du début jusqu'à la fin et au niveau de chaque sous titres, vous essayerez de résumer les paragraphes en des idées c'est à dire vous mettez 2 ou 3 phrases ensemble pour en faire une idée et vous posez un tiret au début de la ligne et vous mettez l'idée qui résume ces 2 ou 3 phrases, ou bien vous posez une question dont la réponse va vous amener à répondre en développant ces paragraphes là. Voilà comment vous allez procéder en respectant bien sûr votre emploi du temps de l'école car si vous ne respectez pas cela, vous risquez de donner beaucoup plus de priorité aux seules matières que vous aimez alors que la réussite dépend de toutes les matières. Donc vous tenez compte l'emploi du temps de l'école. Si à l'heure où vous suivez cette vidéo, vous devez avoir SVT ou philosophie, vous prenez ce cahier de cours là et vous commencez le résumé comme je venais de le dire. En effet, pour tous les cours ces résumés-là. (5ème Secret "Méthodes efficaces de travail pour tout apprenant" P71) Pour Maths et PCT, il vous suffit de résumer juste les définitions et les propriétés que vous allez essayer de maîtriser et cela vous aidera à pouvoir faire face aux exercices. Donc pour les heures de cours vous résumez et la soirée vous traitez des épreuves qui ont rapport avec ce que vous avez résumé au cours de la journée, de préférence ces épreuves doivent être des épreuves d'examen, comme cela ces exercices vont vous préparer et vous mettre dans le bain c'est à dire dans la psychologie de l'examen. Avant le résumé du jour, tôt le matin, vous vous réveillez, c'est pour apprendre ce que vous aviez résumé. Si je suppose par exemple que le lundi, vous avez pu faire des résumés, Mardi également, vous allez pouvoir remarquer qu'à partir du Mercredi les mêmes cours que vous auriez résumé le lundi et Mardi sont programmés et vont revenir, vous prenez donc ces résumés que vous apprenez avec le cahier de résumé en essayant de répondre aux questions posées (7ème Secret "Méthodes efficaces de travail pour tout apprenant" P71). Au cas où vous serez incapable

de répondre à une question du résumé, il suffira de réapprendre avec le cahier de cours. Avec ces stratégies de résumé et de révision vous allez apprendre plus facilement et à la rentrée vous aurez une bonne assurance, une confiance en vous-même, ce qui va vous déterminer pour la suite. En trois semaines, nous avons pu finir ces résumés avec nos accompagnés, donc vous le pouvez aussi. Chers parents, saviez-vous comment vous allez aider ces enfants, c'est-à-dire les accompagner à suivre les stratégies que je viens de donner et à ce qu'ils puissent réellement atteindre l'objectif qui est de résumer et de réviser leurs cours, il suffit juste de leur demander chaque jour les matières qu'ils ont dans la journée de les motiver à travailler et à la fin de la journée vous leurs demanderez de vous expliquer le contenu de ce qu'ils ont fait au cours de la journée. Et pour les amener à avoir beaucoup plus d'engouement, de motivation, et le désir d'aller de l'avant, nous vous recommandons notre support "Comment motiver les apprenants en difficulté d'apprentissage ?" vous y trouvez des stratégies, des expressions qui vous aideront à les motiver à travailler (p59), à leur donner ce goût et le désir d'étudier pour aller de l'avant. Dans ce support "Comment motiver les apprenants en difficulté d'apprentissage" la page 21 vous montre les dynamiques, c'est-à-dire les sources de la motivation. Vous verrez également les différents Secrets pour motiver votre enfant (P75). Comment reconnaître les besoins de son enfant afin de le motiver ? Lisez la page 60 vous allez pouvoir comprendre ce qui explique peut-être le comportement de votre enfant. Pourquoi il n'a pas du tout le désir ? Si c'est un paresseux comme on le dit, le renforcement positif (la page 50), va vous aider et s'il manque de confiance en lui-même à la page 46 vous aurez les outils. Si c'est un adolescent que vous avez du mal à contrôler, lisez la page 63. Que doivent faire les parents face à l'adolescence et Comment les motiver à travailler à la page 59. Le premier ouvrage "méthodes efficaces de travail pour tout apprenant" aide vos enfants à avoir des méthodes afin d'étudier facilement. Vous pouvez y voir les étapes obligées de l'apprentissage, c'est une démarche scientifique et quand l'enfant respecte il n'y a pas de raison pour qu'il ne puisse pas apprendre objectivement. Nous avons par exemple les méthodes pour pouvoir étudier chaque matière à la pages 36, où vous aurez : Comment apprendre rapidement une leçon ? et s'il est déjà d'un niveau moyen et vous voulez qu'il ait la mention, pourquoi pas qu'il

lise la page 31 ; Comment travailler avec minutie, les expériences des meilleurs apprenants à la page 65 Avec la page 67 Comment être en tête de classe ? nous avons fait des merveilles avec nos accompagnés dont 04 sont premiers de leur Classe, 09 font partie des dix premiers de leur classe et 11 ont une moyenne comprise entre 11 et 14. Alors qu'au départ personne ne croyait qu'ils en étaient capables, leurs moyennes étaient comprises entre 07 et 09, et certains étaient sur le point d'abandonner. Toujours avec le premier livre "méthodes efficaces de travail..." nous avons nos sept (07) secrets qui organisent tout ce que je viens de dire étape par étape que l'enfant doit respecter. Il y a aussi la page 82 un modèle d'emploi du temps qui nous montre comment planifier toutes les matières afin de donner la chance à toutes les matières parce que sans une planification l'enfant a tendance à étudier seule les matières qui l'intéresse et le reste est à l'eau. Il étudie, mais échoue et si vous cherchez à comprendre pourquoi il ne réussit pas c'est parce que rien n'est planifié. L'enfant manque de temps et la planification va lui permettre non seulement de bien étudier mais d'avoir aussi le temps pour son repos et pour son loisir, c'est très important. Donc chers parents d'élèves si vos enfants présentent des difficultés, vous aviez tout essayé, et ça ne marche pas, n'hésitez pas à nous contacter. Notre site internet est là : ONG GAMEIA vous allez voir les activités que nous menons. Abonnez-vous aussi à notre chaîne YouTube : Méthodes Scolaires GAMEIA où bien contactez-nous directement au 95 09 16 78 / 96 87 03 35 Nous pourrions mieux prendre soin de vos enfants. Nous avons le service de prise en charge pour les cas d'impuissance apprise quand l'enfant connaît plusieurs fois l'échec, à un moment donné, il perd tout pouvoir pour évoluer. Nous aidons ces cas à se retrouver. Si c'est que l'enfant est atteint d'illusion d'incompétence, de défaut de motivation et de méthodologie nous sommes là pour l'accompagner également. Nos livres sont disponibles en librairie sur toute l'étendue du territoire béninois. Avec les Méthodes scolaires GAMEIA, tous les apprenants peuvent réussir ! Toutes l'équipe GAMEIA vous remercie ! Par Crépine Gandaho-Amoussou, professeure certifiée de Philosophie, spécialiste en Gestion des Ressources Humaines, Directrice exécutive de l'ONG GAMEIA (Groupe d'action pour la Motivation et l'Eveil Intellectuel des Apprenants), Projet «Soutien Didactique aux apprenants de niveau intellectuel faible».